

Information du 23 MARS 2022 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE, PRESIDENT et INSPIRATION

Le 23 mars 2022, la société de gestion a procédé à une majoration des frais administratifs externes relatifs à l'exercice 2021, comme suit :

Nom du Fonds	Frais Administratifs Externes Complémentaires	% de la VNI
FCP Agile	14483.57€	0.097%
FCP Force	1079.34 €	0.003%
FCP Inspiration	5096.56 €	0.10%
FIVG Président	2388.19 €	0.016%

Conformément au prospectus, cette majoration des frais administratifs externes à la société de gestion est égale ou inférieure à 10 points de base par année civile de chaque fonds et n'offre pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais.